



Compte rendu du CTP du 4 novembre 2009

Primes et services d'enseignement

Encore une fois la CGT défend

les catégories C

toujours les parents pauvres de l'administration

Lors du Comité Technique Paritaire du 4 novembre 2009, l'Administration présentait l'utilisation faite du reliquat de l'enveloppe de primes BIATOS.

I - Primes au mérite = 18 000 euros

Le Président annonce une utilisation de 1% de l'enveloppe pour des primes au mérite qualifiées de primes modulées avec des critères « objectifs » pour son attribution. "Elle sera versée en faveur des personnels ayant assurés :

- des charges exceptionnelles de travail à un moment de l'année
- des fonctions relevant d'un grade supérieur
- des charges de travail particulièrement lourdes sur le poste occupé "

De qui se moque t'on ? La CGT s'interroge :

Est-ce les mêmes postes qui, tous les ans, ont les primes attribuées aux fonctions relevant d'un grade supérieur ?

Qu'est-ce qu'un travail particulièrement lourd sur un poste occupé, ou une charge exceptionnelle de travail à un moment de l'année ?

« Chut ! c'est un secret ! »

Nous n'en saurons rien car la liste des postes ouvrant droit à cette prime demeure secrète malgré nos demandes annuelles de la connaître ou de connaître la liste des postes qui n'ont pas mérités cette prime car leur travail est resté identique d'une année sur l'autre, sans surcharge exceptionnelle à un moment de l'année !

La CGT dénonce encore une fois cette non transparence.

II- Répartition du reliquat de 111 000 euros

En revanche, Le Président nous présente, une « prime de Noël » pour tous, versée grâce au reliquat de 111 000 euros environ. Super, une prime de Noël pour chacun d'entre nous.

La CGT déchantée très vite en voyant les montants alloués :

catégorie C : 100 €

catégorie B : 300 €

catégorie A : de 320 à 500 €

[La CGT interroge encore](#)

Comment qualifier cela de prime de Noël ?

Comment ces chiffres sont-ils apparus ?

La prime serait basée sur le rattrapage de l'année 2009 ?

L'augmentation de 2009 à 2010 multipliée par 12. Mais non ! les sommes ne correspondent pas. Les montants ne seraient pas assez élevés (!) pour les catégories B et A et trop élevés (!) pour les catégories C. Alors, comment les propositions ont-elles été faites ?

Face à notre écœurement de voir une telle différence dans une prime de Noël qui nous semblait devoir être évidemment et sans autre possibilité d'un montant égal pour tous, Le Président défend sa proposition en justifiant qu'un effort remarquable a déjà été fait pour les catégories C qui sans cela auraient eu une prime indécente. Effectivement 4 ou 5 euros d'augmentation même multipliés par 12 restent indécents. **Mais alors comment a-t-on décidé que pour un personnel de catégorie C le seuil de la décence se trouvait à 100 euros ?**

Nous, élus CGT, avons défendu le fait que chacun à son niveau a bien travaillé cette année et que chacun mérite **un montant égal de prime de fin d'année** : que ce soit le service général d'entretien avec la période éprouvante des grèves, les services techniques avec la visite de la CPU, les services financiers avec la mise en place de SIFAC, le service du personnel avec le passage aux RCE ... nous ne pouvons citer tous les services de l'UBO.

Nous avons défendu le fait que les salaires marquent déjà des différences disproportionnées. L'établissement ne peut rien face aux grilles du Ministère mais au moins sur les primes, nous avons la main et nous pouvons faire quelque chose, ramener un semblant de justice au lieu d'accentuer les différences et l'injustice.

Nous connaissons ces injustices tout au long de nos carrières, l'indemnité de résidence est fonction de l'indice, sans doute parce que les petits salaires n'ont pas les mêmes besoins que les plus élevés et n'habitent pas les mêmes logements. Le supplément familial de traitement est moins élevé pour les enfants des personnels de catégorie C car également calculé selon l'indice

de rémunération. Tous les enfants n'ont pas envie des mêmes choses, ni les mêmes besoins selon le Ministère, sans doute.

La Direction a manqué l'occasion de faire un geste envers tout le personnel, un geste qui aurait été salué et qui aurait permis à tous de rester motivé. Au lieu de cela, le personnel de catégorie C, encore une fois est méprisé.

Le Président a proposé à la CGT d'accueillir les catégories A pour leur expliquer pourquoi leur prime aurait été baissée en faveur des catégories C, nous espérons que Le Président est prêt à accueillir les catégories C pour leur expliquer pourquoi 100 euros est une prime de Noël acceptable pour elles.

III – Augmentations 2010

Cette répartition de la prime de Noël n'est que la première étape de l'injustice, les augmentations pour 2010 sont tout aussi inacceptables,

0,7 % d'augmentation pour les C

15 à 20 % pour les autres catégories...

Mais la CGT rien n'a pu être négocié lors de ce CTP, aucun argument en faveur des personnels n'a été entendu.

Nous déplorons une fois de plus que le CTP ne soit pas un lieu de négociation mais une réunion d'information !

IV – Services d'enseignement

Le constat est le même concernant le point suivant à l'ordre du jour : « les services d'enseignement ».

La nouvelle réglementation impose qu'1 h de TP soit valorisée comme 1 h de TD sauf pour les ATER, les moniteurs ... Cela ne concerne que les Enseignants - Chercheurs, encore une injustice envers les plus petits salaires.

Injustice supplémentaire, lorsqu'un enseignant est en heures complémentaires, un TP ne vaut plus un TD.....Le coût serait trop élevé pour l'établissement !

La proposition faite par une majorité de syndicats d'appliquer cette réglementation pour tous a été rejetée.